



1528.1

Berna, le 8 décembre 1980

Vingtième anniversaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Département de l'économie publique. Proposition du 4 décembre 1980 (annexe)
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 5 décembre 1980 (adhésion)
 Département des finances. Co-rapport du 5 décembre 1980 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le projet de vœux adressé à l'OCDE à l'occasion de son vingtième anniversaire est approuvé (voir annexe).

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 5 pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. H. W. A. M.





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Berne, le 4 décembre 1980

DistribuéAu Conseil fédéral

Vingtième anniversaire de
 l'Organisation de coopération
 et de développement économiques (OCDE)

Les pays Membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques fêteront le vingtième anniversaire de l'Organisation le 15 décembre 1980. A cette occasion, les Chefs d'Etat des pays Membres adresseront leurs vœux à l'OCDE.

Comme ses partenaires, la Suisse est invitée à présenter ses vœux à l'OCDE par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation. Un projet de texte décrivant brièvement et en termes généraux les raisons de l'attachement de la Suisse à l'OCDE et formulant des vœux pour l'avenir de celle-ci vous est soumis en annexe.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions

d' a p p r o u v e r

le projet de vœux adressé à l'OCDE à l'occasion de son vingtième anniversaire tel qu'il figure en annexe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexe: - Projet de vœux du Conseil
 fédéral à l'OCDE



LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

à

l'Organisation de coopération
et de développement économiques

Paris

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Conseil fédéral suisse, nous avons le grand plaisir d'adresser à l'Organisation de coopération et de développement économiques, par votre intermédiaire, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos vœux les plus sincères et de nos plus vives félicitations à l'occasion de son 20^e anniversaire.

Si la Suisse est aussi attachée à l'OCDE, c'est d'abord parce qu'elle partage, avec l'Organisation, la vision d'un monde où la liberté d'entreprendre, associée à la liberté d'échanger, contribue de manière prépondérante à l'établissement de la paix et du progrès économique et social. Nous adhérons donc pleinement aux objectifs économiques, dans nos pays comme dans les pays en développement, et aux efforts d'expansion du commerce mondial que l'OCDE se propose d'atteindre pour que cette vision du monde devienne une réalité concrète.

Au cours de ses vingt ans d'existence, l'OCDE a su mettre efficacement en pratique ses intentions: la coopération permanente entre nos pays en matière de politique économique, l'ouverture de nos marchés nationaux, la libération des transactions financières, pour ne citer ici que quelques réalisations de l'Organisation, montrent à quel point celle-ci a contribué à la prospérité de ses Membres. De plus, l'OCDE a su faire face aux circonstances parfois difficiles qui se sont fait jour au cours de ces dernières années; elle l'a montré, par exemple, en créant l'Agence internationale de l'énergie. C'est certainement en ces périodes délicates que l'idéal de la coopération et du dialogue prend tout son sens, et c'est dans ces moments que l'Organisation peut démontrer la nécessité de son action.

Aussi, au seuil d'années qui pourraient être difficiles, sommes-nous convaincus que l'OCDE saura être à la hauteur de ce que nos pays attendent d'elle, et continuera à leur offrir



un précieux instrument qui leur permette de poursuivre dans le monde entier une politique de développement économique et social généralisé, harmonieux et équitable.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 8 décembre 1980

AU NOM DU CONSEIL FEDERAL SUISSE

Le Président de la Confédération:

Handwritten signature of the President of the Confederation

Le Chancelier de la Confédération:

Handwritten signature of the Chancellor of the Confederation